



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

### **DÉLIBÉRATION N°24-27-02 TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Date de convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage : 20 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

#### **Étaient présents :**

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, M. Hussen KEBE, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Xavier COSTIL, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, M. Alain WURTZ.

#### **Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :**

Mme Véronique GARDES	avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN
Madame Marie LOPES-PASSI	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Madame Francisca NONQUE	avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
M. Pascal ANDRIOT	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Lydia BUMENN	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas GIRARD
Mme Caroline LUX	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
M. Benoit CHAVERON	avait donné pouvoir à M. Olivier DE LOS BUEIS

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Madame Emilie EVRARD, a été désignée secrétaire de séance.**



## DÉLIBÉRATION N° 24-27-02 : TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.7 et suivants, L.2223.1 et suivants,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Vu la délibération du 5 octobre 2023 relative à la mise à jour précédente des tarifs de concessions funéraires,

Considérant l'aménagement d'un nouvel espace cinéraire réalisé au cours de cet été 2024,

Considérant la nécessité de compléter la grille des tarifs en y intégrant les cavurnes,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Chantal de SARAN, Conseillère municipale déléguée, et sur proposition de madame la Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix pour, adopte la grille tarifaire suivante pour la vente des concessions funéraires :**

Tarifs concessions (€)			Tarifs Columbarium (€) <i>3 urnes par cases</i>		Tarifs Cavurnes (€) <i>4 urnes par cases</i>	
15 ans	30 ans	50 ans	30 ans	30 ans	15 ans	30 ans
200 €	350 €	550 €	250 €	500€	350€	700€

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 2 octobre 2024

Sophie MATHARAN

Maire de Courdimanche

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication*

*Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautill à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé*

*Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.tlcrecours.fr>)*